

# NPK 10-10-20 + 10 SO3

## ENGRAIS MINERAL NF U 42-001-1

ENGRAIS COMPOSE NPK de Mélange 10.10.20 avec SO3(10)

### Teneurs :

10 % Azote (N) Total dont

5.6 % d'Azote Ammoniacal

4.4 % d'Azote Uréique

10 % Anhydride Phosphorique (P2O5) total dont

10 % soluble dans le citrate d'ammonium neutre et dans l'eau dont

PHOSPHATE AMMONIAQUE et DIAMMONIUM PHOSPHATE,

SUPERPHOSPHATE SIMPLE

9.2 % soluble dans l'eau

20 % Oxyde de Potassium (K2O) soluble dans l'eau

Anhydride Sulfurique (SO3) teneur totale : 10 %

Densité : 1.03

Granulométrie : 23 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2 et 4.



## 600 kg NET GRANULES

### DANGER

contient : Superphosphate simple EINECS n° : 232-379-5 CAS n° : 8011-76-5

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Fds disponible sur le site <http://fds.timacagro.com>



# NPK 10-10-20 + 10 SO<sub>3</sub>

## ENGRAIS MINERAL NF U 42-001-1

ENGRAIS COMPOSE NPK de Mélange 10.10.20 avec SO<sub>3</sub>(10)

### Teneurs :

10 % Azote (N) Total dont

5.6 % d'Azote Ammoniacal

4.4 % d'Azote Uréique

10 % Anhydride Phosphorique (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) total dont

10 % soluble dans le citrate d'ammonium neutre et dans l'eau dont

PHOSPHATE AMMONIAQUE et DIAMMONIUM PHOSPHATE,

SUPERPHOSPHATE SIMPLE

9.2 % soluble dans l'eau

20 % Oxyde de Potassium (K<sub>2</sub>O) soluble dans l'eau

Anhydride Sulfurique (SO<sub>3</sub>)teneur totale : 10 %

Densité : 1.03

Granulométrie : 23 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2 et 4.



## 600 kg NET GRANULES

### DANGER

contient : Superphosphate simple EINECS n° : 232-379-5 CAS n° : 8011-76-5

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Fds disponible sur le site <http://fds.timacagro.com>

